

J'ai consulté le texte mentionné dans l'*Énoncé et rapport sur les répercussions sur le genre, la diversité et l'inclusion*. Dans la section « Protéger les droits en matière de langues officielles », il est effectivement mentionné que « Les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont tendance à inclure de façon *disproportionnée* un plus grand nombre de personnes nouvellement arrivées et de personnes noires et racisées. »

Bien que je comprenne que l'utilisation du mot « disproportionnée » puisse susciter une certaine ambiguïté, je ne crois pas que la rédaction ait tenté de donner, de manière intentionnelle, un sens péjoratif à la situation en utilisant ce mot. Un grand nombre de personnes appartenant à des minorités visibles font effectivement partie des communautés francophones en situation minoritaire, qui dépendent grandement des immigrants originaires de l'Afrique du Nord et de l'Ouest pour assurer leur survie et leur épanouissement. Avec le passage du temps, ces communautés sont donc de plus en plus diversifiées.

J'invite la sénatrice Mégie à discuter avec les rédacteurs de l'analyse au besoin afin de clarifier le tout.